

DEPARTEMENT DE L'ESSONNE

CANTON DE DOURDAN

**COMMUNE DE SERMAISE
COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
09 FÉVRIER 2016**

Nombre de Conseillers en exercice : 19

Présents : 16

Votants : 19

L'an deux mil seize, le neuf février à 20 h 30

Le Conseil Municipal de la Commune de SERMAISE, étant assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la Présidence de Monsieur Pascal JAVOURET.

Date de convocation : 01 février 2016.

Étaient présents : Pascal JAVOURET, Jean-Louis RINGUEDÉ, Jacqueline BESSE, Jean VERGNAUD, Monique BEAUMONT, Nicole DARTEVELLE, Jean-Pierre GRANJEAN, Claude DELAFRAYE, Jean-François MILARD, Blandine BELPECHE, Sylvain LARQUETOU, Philippe HELY, Magali HAUTEFEUILLE, Franck CHEVALLIER, Dominique POUILLIER., Nathalie POCHE.

Absents excusés : Isabelle DAVIOT donne procuration à Monique BEAUMONT,
Valérie LACOSTE donne procuration à Pascal JAVOURET,
Jérôme SUYS donne procuration à Franck CHEVALLIER.

Secrétaire de Séance :

Il a été procédé selon l'article L2121.15 du code général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire au sein du Conseil Municipal ; Jean-François MILARD, ayant obtenu la majorité des suffrages a été désignée pour remplir ces fonctions.

**PRISE EN CHARGE DES DÉPENSES D' INVESTISSEMENT
AVANT LE VOTE DU BUDGET**

Préalablement au vote du budget primitif 2016, la commune ne peut engager et mandater les dépenses d' investissement que dans la limite des restes à réaliser de l' exercice 2016.

Afin de faciliter les dépenses d'investissement du 1^{er} trimestre 2016 et de pouvoir faire face aux dépenses d'investissement imprévues et urgentes, le Conseil Municipal peut, en vertu de l' article L.1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, autoriser le maire à mandater les dépenses d' investissement dans la limite du quart des crédits inscrits au budget 2015.

A savoir : 221 859,37 €

Monsieur Le Maire demande au Conseil Municipal l' autorisation de mandater les dépenses d' investissement 2016 dans la limite du quart des crédits inscrits au budget 2015, et ce, avant le vote du budget primitif 2016.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l' **unanimité**,

AUTORISE l' engagement, la liquidation et le mandatement des dépenses d' investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget 2015, à savoir 221 859,73 €

Dit que l' affectation de ces crédits est la suivante : chapitre 21, article 2135 : 221 859,73 €

<p style="text-align: center;">DEMANDE DE RESERVES PARLEMENTAIRES</p> <p style="text-align: center;">TRAVAUX DE COUVERTURE SUR LE BATIMENT DE LA MAIRIE</p> <p style="text-align: center;">ET LOCAL CHAUFFERIE</p>

Monsieur le Maire informe ses conseillers qu'il va déposer au titre des réserves parlementaires un dossier de demande de subvention auprès de Monsieur le Député M. Michel POUZOL.

Le montant des travaux de cette opération s'élève à la somme de HT : 22 966,08 €

Monsieur le Maire propose afin de réaliser les travaux de solliciter une subvention au titre des réserves parlementaires à hauteur si possible de 50% soit la somme de : 11 483,04 €

Le financement de ces travaux se fera comme suit :

Montant des travaux HT :	22 966,08 €
Montant des travaux TTC :	27 559,31 €
Réserve parlementaire 50 % :	11 483,04 €
Autofinancement :	16 076,27 €

Après avoir délibéré,

Les membres du Conseil Municipal , à l' **unanimité**

AUTORISENT Monsieur le Maire à demander la subvention au titre des réserves parlementaires,

PRÉCISENT que ces travaux auront lieu au 1^{er} semestre 2016.

<p style="text-align: center;">QUESTIONS DIVERSES</p>
--

a. Travaux d'étanchéité de l'Eglise de Sermaise

M. Vergnaud :

- Plusieurs actions ont été menées :
-
- En octobre 2015, un audit de la toiture a été fait, Monsieur Berhaut, Architecte du patrimoine avait estimé les travaux de refonte complète de la toiture à 900000 Euros.

- Devant l'ampleur des travaux, il a été demandé à cette société d'étudier un projet par tranches, qui permettrait de sauvegarder l'édifice, en traitant les parties abimées de la toiture.
- Le devis a été reçu en janvier 2016.
 - Le projet se décomposerait en 3 tranches de 145 000 euros chacune :
 - Aile nord
 - Aile sud
 - Cœur sud
 - Les travaux consisteraient à changer les poutres en mauvais état de la toiture, et à effectuer les travaux de maçonnerie pour que la charpente soit correctement maintenue.
- Financement :
 - Les différentes collectivités (département, région) pourraient subventionner le projet à hauteur de 15 à 20%
 - La fondation du patrimoine pourrait nous aider à la mise en place d'un projet associatif pour recueillir les dons

Mme Poche :

- Mme Poche explique que la dégradation des bâtiments anciens peut aller très vite, dès qu'il y a un problème d'étanchéité de la toiture.
- Pour le financement, il faut solliciter le plus large possible (l'Europe, les bénévoles, etc ...)

Mme Hautefeuille :

- Une personne se rendant régulièrement à l'Eglise ramasse souvent des gravas tombés le long du mur
- Avant d'engager d'importants travaux, il serait nécessaire de prévoir un entretien (suppressions de mousses et fougères, placement des tuiles)

M. Granjean :

- Le fait que les poutres soient exposées à l'humidité accélère leur dégradation, en particulier s'il y a des champignons type « mэрule ».

M. Javouret :

- Il est clair que des travaux doivent être faits rapidement sur cette Eglise,
- Dans ce cadre, un conseil municipal sera organisé très prochainement avec : la personne qui a fait l'étude de la réfection de la charpente (**M. Berhaut**), ainsi que **M. Ollier** (si possible), de la fondation du patrimoine **M. Immel** qui a déjà travaillé sur l'Eglise

b. Travaux d'aménagement de la bibliothèque

M. Vergnaud :

- Le taux de visite à de la bibliothèque est actuellement très faible. Cette désaffection semble liée à :
 - La petite taille de la bibliothèque (peu de place, peu d'ouvrages)
 - La présence d'une autre bibliothèque à l'école et à la maternelle

- D'une façon générale, une partie du public des bibliothèques peut accéder à un grand nombre de livres par le biais d'internet, et de ce fait n'ont plus le besoin d'utiliser une bibliothèque.
- Différentes actions ont été menées (communication, manifestations visant à susciter l'intérêt pour les livres), mais la fréquentation n'a pas augmenté pour autant.
- Il semble que, dans forme actuelle, la bibliothèque ne réponde pas aux besoins des sarmates. Il y aurait donc un choix à faire :
 - Soit faire une plus grand bibliothèque, avec espace de lecture et de travail, plus de livres, d'autres supports (DVD ou autres).
 - Soit ne plus avoir de bibliothèque ouverte en permanence, mais mettre l'accent sur des actions ponctuelles (expositions, ateliers, autour de la lecture).

Mme Poche :

- La bibliothèque actuelle n'est pas accueillante, et si on veut attirer les familles avec enfants, une bibliothèque de qualité peut intéresser des parents en recherche d'habitation dans la région

Mme Pouillier :

- La bibliothèque devrait être ouverte plus souvent
- La Bibliothèque d'Evry propose de nous fournir un logiciel de prêt de livres si nous ouvrons au moins 3 fois par semaine et si nous fournissons l'ordinateur.

M. Javouret :

- Il serait intéressant de joindre les 3 bibliothèques (les deux de l'école primaire, et celle de la municipalité).
- Il se trouve qu'un espace est disponible sous la salle Paul Blot, qui pourrait accueillir la bibliothèque. La salle est en bon état, peu de travaux seraient à faire (uniquement une couche de peinture sur les murs). Elle aurait l'avantage d'avoir un accès à l'école et sur la rue. Des travaux sont prévus sur la façade, et il serait possible de mettre en valeur la porte d'entrée de cette nouvelle bibliothèque. Cela libèrerait la bibliothèque actuelle pour en faire une salle de réunion pour les associations ou autre.
- Une fois installée dans ce nouveau local, il sera possible d'aménager plus confortablement des espaces de lecture, et éventuellement de proposer d'autres supports, avec un PC en libre-service ayant un accès internet.

a. Motion concernant l'exclusion au TAFTA.

M. Ringuedé expose la motion qui exclurait la ville de Sermaise du nouveau traité dit « TAFTA », en cours de négociation entre l'Union Européenne et les Etats-Unis.

L'objectif serait de sensibiliser sur ce projet :

- Les Sarmates,
- L'intercommunalité,
- Les Députés.

Plusieurs personnes ont demandé un temps de réflexion sur le sujet, avant de se prononcer sur vote de la motion.

La séance est levée à 22h05